

## Séance de consultation publique du 9 janvier 2017

<b>Référence</b>	<b>Consultation publique</b>	<b>Objet</b>
1675-226	Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage.	Règlement dans le but de permettre dans la zone 1-C-62 les usages de type « H-03 : Trifamiliale » et « H-04 : Multifamiliale (4 à 6 logements) ». Il établit également les normes qui leur sont applicables.
DM 2016-0100	Demande de dérogation mineure.	105, rue Bellerive Permettre que l'allée d'accès menant au stationnement à l'arrière ait une largeur de 4,6 mètres plutôt que 4,9 mètres, et qu'une partie du stationnement n'ait pas la bande de verdure, tels que requis au règlement de zonage numéro 1675.